

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW Objet

Subvention complémentaire
1980 au Foyer des Jeunes

DATE DE CONVOCATION

19 mai 1980

DATE D'AFFICHAGE

19 mai 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt trois mai à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD
BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET,
BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, ~~MAURELLET~~,
PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFOUR par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU,
MONTRON par M. POUMAILLOUX, Mme TACQUET par M. BUJARD.

Absents : MM. POUGET, VIAUD, TETARD.

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission
Culturelle du 6 février 1980, avait minoré le montant de la
subvention ordinaire 1980 allouée au Foyer des Jeunes de ROYAN,
celui-ci n'ayant pas présenté de projet d'activités pour 1980.

De ce fait, le Président du Foyer des Jeunes demande une
subvention complémentaire de 748 F pour leur permettre de régler
le montant de la prime d'assurance Vol contractée pour garantir
le matériel du local.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande du Président du Foyer des Jeunes en date
du 5 mai 1980,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le
20 mai 1980,

DECIDE :

d'allouer une subvention complémentaire de sept cent quarante
huit francs (748 F) au Foyer des Jeunes de ROYAN.

* d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 945-28 article 657 du Budget 1980 (étant précisé que le crédit de 748 F est prélevé sur les dépenses imprévues du Budget primitif 1980, inscrits au chapitre 970, article 669).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,



Maire,

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
30 MAI 1980
OPERATION EXECUTOIRE
ART. 66 du C.M.E.I.